Envoyé en préfecture le 21/11/2022
Reçu en préfecture le 21/11/2022
Affiché le
ID : 027-212704779-20221108-DL47_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08 novembre 2022 à 20h00** - Date de convocation : **31 octobre 2022**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Pascal CARRIER**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, CARRIER, ANDRIEUX, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LOCHON, LE LAN-LE LUYER, DESCHAMPS

Memres absents excusés ayant donné pouvoirs :
Mme MAGNAUDEIX (pouvoir à P.CARRIER), M. WECKSTEIN (pouvoir à P.MAINGUY), M.VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 47/2022 – DELIBERATION ENGAGEMENT TRAVAUX 2023 AVEC LE SIEGE

Dans le cadre de la poursuite de notre passage de l'éclairage public au LED, M. le Maire propose les travaux dans les rues : Rue aux Huards / Rue Robert Conan / Clos de L'aître.

Dans le cadre de notre convention avec le SIEGE et si notre projet est retenu par la commission d'attribution, les montants des travaux s'élèveraient à 20 000 euros avec une prise en charge à hauteur de 60 % pour le SIEGE, le reste à charge pour la commune étant de 40 %, soit 6 666 €.

Le conseil autorise M. le Maire à engager les travaux selon la répartition évoquée et à effectuer toutes les demandes nécessaires.

VOTE : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)